



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-30182>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-30182**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Assemblée Nationale

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : 24M033 : PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS L'ORGANISATION DE SES RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (AGRAN)

Description : L'accord-cadre a pour objet des prestations de conseil et d'accompagnement juridique de l'Assemblée nationale dans l'organisation de ses relations avec l'association pour la gestion des restaurants administratifs de l'Assemblée nationale (AGRAN).

Identifiant de la procédure : dcc9cbfb-59e2-4719-84a9-3864355b4c82

Identifiant interne : 24M033

Principales caractéristiques de la procédure : L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du code de la commande publique. La procédure est organisée selon une forme restreinte décomposée en deux phases distinctes :
- Phase 1 - Candidatures : Les candidats remettent un dossier complet permettant de vérifier les conditions de participation et d'apprécier les candidatures au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation. L'Assemblée nationale analyse les candidatures et retient ensuite, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, les 3 meilleurs candidats qui seront admis à remettre une offre ;
- Phase 2 - Offres : Les candidats sélectionnés après la phase candidature remettent un dossier d'offre après avoir été invités à soumissionner à cette phase offre via la transmission complète des pièces du marché (DCE). L'Assemblée nationale analyse les offres et invite ensuite, le cas échéant, les candidats à une négociation à la suite de laquelle les candidats déposent leurs offres finales. Le délai de dépôt des candidatures est le lundi 14 avril 2025 à 12 heures.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79111000 Services de conseil juridique

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : 24M033 : PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS L'ORGANISATION DE SES RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (AGRAN)

Description : L'accord-cadre a pour objet des prestations de conseil et d'accompagnement juridique de l'Assemblée nationale dans l'organisation de ses relations avec l'association pour la gestion des restaurants administratifs de l'Assemblée nationale (AGRAN). A ce titre, l'Assemblée nationale souhaite obtenir une analyse approfondie permettant de déterminer s'il est préférable d'internaliser les activités de l'AGRAN dans les services administratifs de l'Assemblée nationale ou de poursuivre celles-ci sous forme associative dans un cadre juridique sécurisé. L'accord-cadre est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles conformément aux dispositions des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la commande publique. - La tranche ferme a pour objectif d'exposer, à partir d'une analyse approfondie du mode de fonctionnement actuel, des préconisations tendant à la résolution des difficultés relevées et notamment de procéder à l'étude de deux principaux scénarios de transition, à savoir : l'internalisation de l'association et de ses activités ou son maintien sous forme associative en la sécurisant juridiquement. Si une solution juridique et organisationnelle autre que l'alternative précitée apparaît adaptée et pertinente, le titulaire devra également en faire l'étude et la présentation. Cette analyse permettra à l'Assemblée nationale de prendre une décision éclairée sur la stratégie à adopter. - La tranche optionnelle 1 est affermie si les autorités de l'Assemblée nationale décident de dissoudre l'association et vise à accompagner juridiquement la mise en oeuvre de ce processus conformément aux propositions du titulaire effectuées dans la tranche ferme. - La tranche optionnelle 2 est affermie si le choix est fait de maintenir l'association et vise à sécuriser juridiquement son fonctionnement et ses activités par la mise en oeuvre des actions proposées dans la tranche ferme. Les tranches optionnelles 1 et 2 sont alternatives et non cumulatives et l'Assemblée nationale peut décider de n'affermir aucune d'entre elles à l'issue de la tranche ferme d'analyse.

Identifiant interne : 24M033

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79111000 Services de conseil juridique

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Montants : L'accord-cadre comporte une partie forfaitaire dont le prix est indiqué dans l'acte d'engagement et une partie à bons de commande conclue sans montant minimum et avec un montant maximum de 60 000 Euros HT soit 72 000 Euros TTC. Le montant de la partie forfaitaire, phase 1 et phase 2 (tranche optionnelle 1 ou 2) est estimé à 65 000 Euros HT soit 78 000 Euros TTC. Le montant de la partie à bons de commande est estimé à 25 000 Euros HT soit 30 000 Euros TTC. Prestations similaires : L'acheteur pourra recourir à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation de prestations similaires à celles du présent accord-cadre, tel que prévu par l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, sans que cela n'amène au dépassement du montant total du marché.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Assemblée Nationale

Numéro d'enregistrement : 11000001500013

Adresse postale : 126 rue de l'Université

Ville : Paris

Code postal : 75007

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : Dacp@assemblee-nationale.fr

Téléphone : 0140630000

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris 04 sp

Code postal : 75181

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Télécopieur : 0144594646

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3a6ef081-a856-4274-9c54-c01f58fc095b - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 17/03/2025 à 17:34

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/03/2025